

L'an deux mille vingt-quatre, le **lundi 18 novembre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

DATE DE CONVOCATION
8/11/2024

DATE D’AFFICHAGE
8/11/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
26
PRÉSENTS
21
VOTANTS
25

Étaient présents

M. Damien de WINTER, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

Mme Marie-France MOLLET donne pouvoir à M. Damien de WINTER
Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à M. Bruno LECŒUR
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE
M. Didier HERGAS donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL

Absente non excusée

Mme Isabelle PIERRE

Secrétaire de séance : M. Bruno LECŒUR

Délibération n° 24.11.18/06

Objet / Remboursement à un tiers / Secteur Jeunesse

Monsieur Jean-Louis BOISSÉE, Maire-Adjoint responsable de la commission Jeunesse, informe ses collègues qu'il convient de procéder au remboursement d'une somme de 110.60 € trop versée par une famille.

En effet, Monsieur BOISSÉE précise que la famille en question a réglé l'intégralité d'un séjour auprès du service Jeunesse de la Ville, sans déduction de l'accompagnement accordé par le CCAS de Giberville.

Cette aide a par ailleurs été versée directement aux services de la Ville, et doit donc être déduite du montant global du séjour.

Monsieur BOISSÉE propose donc à l'assemblée d'approuver le remboursement présenté ci-avant de la manière suivante :

- 110.60 € à Madame DAMBREVILLE Karina, 8/2 avenue du Point du Jour - 14730 Giberville

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DÉCIDE d'approuver le remboursement de la somme de 110.60 €.

Le secrétaire de séance,
Bruno LECŒUR

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Damien de WINTER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20241118-241118-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2024

